



Lycée(s)	Général	Technologique	Professionnel
Niveau(x)	CAP	Seconde	Première
			Terminale
Esabac			
Enseignement(s)	Commun	De spécialité	Optionnel
Histoire			

Thème 4 – Les XVII^e et XVIII^e siècles : États, sociétés et cultures en Europe

Sommaire

Rappel du programme	2
Mise au point scientifique et problématique générale du thème	2
• Axes centraux du thème	3
Enjeux historiographiques	6
• Mise en perspective historiographique du thème	6
• Un texte d'historien contemporain français et un texte d'historien contemporain italien	8
Orientations pour la mise en œuvre du thème	10
• Place du thème dans la scolarité Esabac des élèves	10
• Comment mettre en œuvre le thème avec les élèves ?	10
• Les pièges à éviter	15
Références bibliographiques et sitographiques	15
• Ouvrages scientifiques sur l'Italie	15
• Sitographie	16

Rappel du programme

Objectifs du thème	Ce chapitre vise à montrer et analyser les évolutions politiques, sociales et culturelles dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles. On peut mettre en avant dans les deux pays : • Des modèles politiques de monarchies absolues et parlementaires : France, Angleterre, Autriche... • Les Lumières et le développement des sciences. • Les tensions, mutations et crispations de la société d'ordres. Sujets d'étude possibles : • L'État royal français et la division de l'Italie, comparaison des évolutions politiques et sociales. • Galilée, symbole du nouvel esprit scientifique au XVII^e siècle. • L'<i>illuminismo</i> italien et les réformes politiques, sociales et juridiques, les liens entre les figures italiennes et françaises des Lumières, comme Beccaria et Voltaire.
--------------------	---

Mise au point scientifique et problématique générale du thème

Dans le programme national d'histoire de seconde, il est dit que les thèmes « ambitionnent de faire saisir aux élèves les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales qui sont au principe de la formation du monde contemporain¹ ». Pour la section Esabac, d'après les objectifs du B.O. n° 27 (7 juillet 2022), le thème 4 doit analyser « les évolutions politiques, sociales et culturelles dans l'Europe des XVII^e-XVIII^e siècles », ce qui recouvre en large partie les deux derniers thèmes du programme national. Dans ce cadre historique étendu sur deux siècles, on peut mettre en avant les axes centraux autour du cadre européen, monarchique, symbolisé par l'absolutisme en France, familier aux élèves car ils l'ont déjà abordé au collège (dans les classes de 5^e et de 4^e). En revanche sont moins étudiées les multiples divisions territoriales de l'Italie, au sein desquelles on peut mettre l'accent sur deux types de gouvernements : les monarchies, aux mains d'élites nobiliaires, et les républiques urbaines. Il faut ici souligner l'extrême complexité politique du territoire italien, soumis à de nombreux soubresauts, guerres et traités. Du point de vue politique, l'historienne Catherine Brice rappelle que « l'Italie du XVII^e siècle était morcelée, morcellement qui recouvrait des statuts politiques fort différents et souvent contradictoires [...]. L'organisation italienne combinait au moins cinq types d'institutions : les communautés au niveau local, les cités et les fiefs, les États au rayonnement régional, deux monarchies universelles : l'Empire et la papauté, et enfin un État, l'Espagne, qui s'était assuré du contrôle direct d'une partie de la péninsule² ».

Les orientations suivantes sont des entrées indicatives pour traiter cette question dans une approche aussi bien disciplinaire qu'interdisciplinaire, en association avec l'enseignement de langue vivante. Ces entrées permettent d'illustrer, d'approfondir une situation historique et contribuent, dans le cadre de l'enseignement en Esabac, à construire une culture historique commune.

1. B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

2. Catherine BRICE, *Histoire de l'Italie*, Paris (Hatier), 1992, p. 238-39.

Axes centraux du thème

Une Europe essentiellement composée d'États monarchiques

Dans les objectifs du programme, il est question des aspects politiques, culturels, sociaux. Il s'agit de commencer par définir les limites chronologiques et géographiques de ce thème. Du point de vue historique, le thème s'étend sur les XVII^e et XVIII^e siècles, le cadre géographique étant l'Europe. Le continent est bouleversé par des conflits importants : guerre de Trente Ans (1618-1648), guerre de Sept Ans (1756-1763). Pour le XVIII^e siècle, il y a plus d'années de conflit que de périodes de paix en Europe. Du point de vue politique, quels que soient les pays analysés, c'est la monarchie qui domine : « L'absolutisme triomphe aussi bien dans la France de Louis XIII et de Richelieu que dans la Suède de Gustave-Adolphe [...]. Vénéré ou haï, respecté ou contesté, le roi est en Europe l'image même, séduisante ou repoussante, du pouvoir³. »

En ce qui concerne les bornes chronologiques de ce thème, il est difficile de donner des limites communes, valables à la fois pour la France et l'Italie. Pour l'Italie, on pourra débiter l'étude en 1629-1631, années correspondant à l'épidémie de peste dans le nord de la péninsule, dite « grande peste de Milan », et l'étendre jusqu'en 1786, date à laquelle en Toscane, le grand-duc Pierre Léopold instaure le code pénal, inspiré du traité de Beccaria (*Dei Delitti e delle pene*, 1764). De fait, ces limites permettent de faire le lien entre les aspects sociaux et culturels du thème, et laissent également le choix des territoires italiens étudiés en classe.

En France, la notion de monarchie absolue, d'absolutisme est incarnée dans les manuels sous les traits de Louis XIV, et prolongée par la cour et le château de Versailles⁴. Dès le XVI^e siècle, dans le sillage des guerres de religion, le terme est théorisé par Jean Bodin (1530-1596). La monarchie absolue renvoie à une forme d'irresponsabilité du roi, dont le pouvoir est au-dessus de tous et n'est théoriquement soumis à aucune autorité terrestre. Elle apparaît alors incomplètement réalisée. Au-delà des représentations et des productions qui montrent une certaine unité et une centralisation du pouvoir, l'historien Olivier Chaline (*Le règne de Louis XIV*, 2005) a montré la distance physique entre monarchie et sujets du roi⁵. Les cours souveraines exercent une forme de contrepoids au pouvoir royal, les ordres privilégiés défendent un ordre immuable face aux évolutions absolutistes, le pays n'est pas uni. Il existe en effet une multitude de divisions et de tensions qui traversent la société d'ordres : des complots (noblesse), des guerres (contre les Habsbourg, l'Espagne, l'Angleterre, etc.), des révoltes (Croquants du Périgord en 1635, guerres des Farines en 1775, etc.), des répressions religieuses (révocation de l'édit de Nantes et fuite des protestants, révolte des Camisards en 1702-09, persécution des jansénistes, etc.).

Pour l'Italie, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les États sont majoritairement sous domination étrangère (Espagne, Autriche). Au nord de la péninsule, le duché de Milan dépend de l'Espagne. Encore sous influence française au XVII^e siècle, les États de Savoie, devenus royaume de Sardaigne à partir de 1720, connaissent alors un apogée. L'exception est républicaine avec Venise, Gênes et Lucques. Néanmoins, ces républiques sont obligées de s'allier à des puissances monarchiques pour assurer leur existence. Dans le cas de Venise, c'est l'Autriche qui s'impose comme une monarchie incontournable, car la

3. Jean DELUMEAU (dir.), *Une histoire du monde aux temps modernes*, Paris (Larousse), 2008, p. 161.

4. Pour une mise au point, voir le tome de l'Histoire de France dirigée par Joël Cornette consacré à l'absolutisme : Hervé DRÉVILLON, *Les rois absolus (1629-1715)*, Paris (Belin), 2011.

5. Olivier CHALINE, *Le règne de Louis XIV*, Paris (Flammarion), 2005.

République perd des territoires et est menacée par les Ottomans. En revanche, Gênes est une république riche et prospère au début de la période, avant de décliner à la fin du XVII^e siècle (1684-85) et d'être occupée par la France puis l'Autriche.

Les parties centrale et méridionale de la péninsule illustrent l'*assolutismo* : le *Granducato* de Toscane, essentiellement agricole, est aux mains des Médicis (XVII^e siècle), puis dans celles de François de Lorraine, devenu François II de Toscane (1737-65), illustrant à nouveau l'influence de la maison d'Autriche. Les États de l'Église sont gouvernés par la papauté (une vingtaine de papes pour ces deux siècles, parmi lesquels Paul V, qui condamne les travaux de Copernic, Benoît XIV, le pape des Lumières, favorable aux nouvelles idées scientifiques et médicales). Cependant, ces États de l'Église sont plutôt en déclin, soumis eux aussi aux influences étrangères. Les royaumes de Naples, de Sicile et la Sardaigne (jusqu'en 1720) dépendent de l'Espagne. Ce sont des terres pauvres, où le banditisme est largement répandu dans les campagnes⁶.

Les Lumières et le développement des sciences

Les grandes évolutions culturelles du XVIII^e siècle sont l'œuvre des Lumières ou *Illuminismo* en italien. En parallèle aux programmes de littérature (française et italienne), les élèves de seconde Esabac entendent de fait parler de Diderot, Marivaux, Montesquieu, Rousseau, Voltaire, Beccaria, Verri, Parini, etc. À l'échelle européenne, les monarchies participent à la diffusion de cet esprit nouveau, en fondant des universités et des académies, et entreprenant des publications scientifiques : après la *Royal Society* de Londres (1662) et l'Académie royale des sciences à Paris (1666), Victor-Amédée III de Savoie fonde à Turin en 1783 l'Académie royale des sciences. Au-delà des fondations royales, l'Italie se distingue surtout par le dynamisme de ses académies urbaines (900 fondations au XVII^e siècle, 500 au XVIII^e). Elles sont à la fois lieux de mondanité, de divertissement et centres de vie intellectuelle. Publiée à partir de 1751 en France, *L'Encyclopédie* est diffusée en Italie, elle y connaît un grand succès avec de nombreuses éditions à Venise, Livourne, Lucques, Naples. Toutes sont condamnées par l'Église et par les jésuites (voir le cas du père Zaccaria face aux écrits de D'Alembert sur la politique et la religion). Il faut malgré tout nuancer l'idée d'un rejet général des idées nouvelles : certaines idées, certaines réformes des Lumières sont appliquées par des monarques « éclairés ». En 1786, en Toscane, Léopold de Habsbourg-Lorraine adhère aux idées de Beccaria et abolit la peine de mort. Dans le domaine agricole, l'influence des physiocrates transforme la Toscane du XVIII^e siècle : bonification des terres de la Maremma, du Val di Chiana, encouragement des activités thermales (Montecatini Terme).

En s'appuyant sur trois régions d'Italie, à savoir la Lombardie, la Toscane, la ville de Naples, on pourra mettre en évidence différentes applications des idées des Lumières. D'abord, en **Lombardie**, le pouvoir autrichien met en place le *catasto* (le cadastre), qui promeut une certaine parité entre les ordres de la société, et soutient les progrès économiques (encouragement des activités économiques), sociaux (instruction élémentaire) et culturels (sciences). En **Toscane**, le grand-duc Pierre Léopold (1765-1790) veut libéraliser l'économie, abolir les corporations, mais surtout mettre fin à la peine de mort (1786). Toutes ces réformes ne sont pas vues d'un très bon œil par le Saint-Siège, qui se voit progressivement marginalisé. Cependant, elles sont couronnées de succès, car les villes toscanes connaissent une prospérité grandissante. Enfin, dans le royaume

6. Delphine CARRANGEOT, Emmanuelle CHAPRON, Hélène CHAUVINEAU, *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris (A. Colin), 2022.

de **Naples**, les conditions sont différentes. L'aristocratie continue de concentrer pouvoirs et terres, et ne s'intéresse pas beaucoup aux réformes agraires, les privilèges ecclésiastiques persistent bien que supprimés, le monde paysan vit dans la misère : en 1764, une famine fait plus de 200 000 morts. De fait, les Lumières ne touchent pas également les territoires italiens, le despotisme éclairé de l'Espagne n'est pas celui de l'Autriche, de la Prusse ou de la Russie.

France et territoires de l'Italie : approche comparative

L'étude comparée de la France et de l'Italie doit permettre de mettre en évidence les convergences, mais également les contrastes entre les deux territoires : d'un côté, un État organisé, puissant et influent en Europe ; de l'autre, une mosaïque de territoires sous diverses influences étrangères, dont celle de la France. La question peut ainsi se poser : la péninsule italienne est-elle sous l'influence politique et culturelle du royaume de France ou connaît-elle ses propres dynamiques internes et son propre mouvement libéral, indépendant des Lumières ? Pour le XVII^e siècle, les territoires variés de la péninsule (duchés, principautés, royaumes, républiques) sont influencés par les soubresauts des guerres, des traités de paix, des monarchies étrangères (Espagne, Autriche). La seule exception est la République de Gênes, dont la richesse est saluée par les artistes du XVII^e siècle. Pour l'Italie, on pourra retenir un certain nombre de batailles : Tornavento (16 juin 1636), Vado (1^{er} septembre 1638), Sicile (avril-juin 1676), Staffarda (18 août 1690), Marsaglia (4 octobre 1693). Ce sont souvent des victoires françaises sur les Espagnols, les Savoyards, voire les Néerlandais. Les deux premières batailles (Tornavento, Vado) se situent durant la guerre de Trente Ans. Mise à part la Sicile en 1676, les autres affrontements se localisent dans le nord de la péninsule (Ligurie, Piémont). Ils se font sur terre et sur mer. En classe de seconde, il n'est pas question de traiter tous ces événements mais de montrer les enjeux liés à la maîtrise des territoires et mers italiens pour les puissances européennes. Du point de vue social, les deux pays présentent de nombreux points communs : face aux difficultés liées aux guerres et aux épidémies, les révoltes populaires s'y multiplient : en 1635-37, les Croquants en Normandie, en 1647, la révolte de Masaniello contre les receveurs des impôts à Naples⁷.

Au XVIII^e siècle, de nouveaux équilibres se dessinent en Europe. Pour la France, l'absolutisme est incarné par les rois Louis XV et Louis XVI, mais la monarchie connaît des crises et des conflits. Les guerres, notamment celles de succession d'Espagne (1701-14) et de succession de Pologne (1733-38), touchent les territoires italiens. L'Espagne reste fortement présente dans la péninsule, à Naples et en Sicile, mais l'Autriche se fait entendre. En 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle (*Aquisgrana* en italien), qui met fin à la guerre de succession d'Autriche (1740-48), modifie les influences étrangères en Italie. Par ce traité, la Savoie et Nice, alors françaises, sont restituées à l'Autriche. Des territoires italiens (duchés de Parme, de Modène) passent également sous domination autrichienne. La République de Gênes retrouve son statut antérieur, même si sa place en Méditerranée décline.

7. Delphine CARRANGEOT, Emmanuelle CHAPRON, Hélène CHAUVINEAU, *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris (A. Colin), 2015, p. 115 : « La révolte de Naples éclate le 7 juillet 1647 à l'occasion de l'augmentation des taxes pour payer les armées espagnoles. Le pêcheur Masaniello et l'avocat Giulio Genoino prennent la tête des revendications fiscales (suppression des gabelles) et politiques (participation du *popolo* au pouvoir). Masaniello est assassiné le 16, sans doute sur ordre du vice-roi, et la révolte s'étend aux campagnes où les paysans massacrent leurs seigneurs. Les insurgés proclament une " Royale République de Naples " sous la protection du roi de France mais des concessions espagnoles (allègements fiscaux, accroissement du rôle politique du *popolo*) et une répression sanglante dans les campagnes mettent fin à la révolte en 1648. »

Pour l'Europe de la connaissance et des sciences, il faut s'attarder davantage sur l'Italie et Rome. En effet, au XVII^e siècle, la capitale des papes présente deux visages très différents : celui de la condamnation de Galilée en 1633, sous le pape Urbain VIII⁸, et celui de la création de nouvelles académies. Rappelons qu'en 1603, la plus ancienne académie des sciences, l'Académie des Lynx (*Accademia dei Lincei*), naît à Rome, et qu'elle défend Galilée contre le Saint-Siège. En 1753, à Florence (Toscane), naît l'*Accademia dei Georgofili*, dédiée aux questions agraires. Quant au siècle des Lumières, on peut mettre en évidence les échanges entre France et villes italiennes. Il est à noter que Voltaire et Diderot ne sont pas allés en Italie, mais Rousseau a séjourné à Turin et Venise⁹. Cependant, Voltaire lit les philosophes italiens, notamment Beccaria.

Problématique du thème – Dans quelle mesure les évolutions politiques, sociales et culturelles que connaît l'Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles, particulièrement en France et en Italie, témoignent-elles d'une modernité affirmée ?

Enjeux historiographiques

Mise en perspective historiographique du thème

Les débats historiographiques portent d'abord sur l'absolutisme. À l'orée du XXI^e siècle, l'ouvrage de synthèse de Fanny Cosandey et Robert Descimon pose la question de savoir si l'absolutisme est une réalité ou une construction de l'histoire, notamment révolutionnaire¹⁰. Depuis les années 1930, cette réflexion est au cœur de nombreux travaux d'historiens (français, allemands, britanniques, italiens). Sans reproduire un catalogue des arguments de chacun, on peut rappeler que, jusqu'en 1945, les thèses penchent en faveur d'une *réalité*, un absolutisme général à l'Europe, avec le modèle français en évidence. Après 1945, les études historiques penchent plus vers un *mythe* de l'absolutisme, une construction basée sur l'armée, la guerre, l'administration (N. Henshall, G. Parker, E. Guarini, R. Mousnier, E. Le Roy Ladurie, J. Cornette, Fr. Bluche).

Spécifiquement sur l'historiographie de l'Italie politique au XVII^e siècle, on peut souligner qu'une appréciation longtemps négative, au prisme du déclin, est aujourd'hui revisitée : « divisée en de multiples États dont certains sont des micro-entités, constituée d'un enchevêtrement de souverainetés souvent concurrentes, dominée par l'Espagne, l'Italie de 1559 à 1701 a longtemps été vue comme un espace sur le déclin, ou tout du moins passif face à un destin imposé par les grandes puissances. Or son histoire politique se trouve aujourd'hui au cœur d'un renouveau des interprétations. La *pax hispanica*, paix espagnole qui épargne les conflits à l'Italie jusqu'à la guerre de succession du Montferrat en 1613 et lui permet même de ne plus être troublée par des recompositions géopolitiques jusqu'à la guerre de succession d'Espagne (1701-1714), est désormais valorisée. Étudier l'histoire politique de cette période invite à revisiter les notions de domination, de centre et de périphérie et de stabilité institutionnelle,

8. Laurent-Henri VIGNAUD, « Galilée, victime d'une erreur judiciaire ? État de l'historiographie du procès Galilée », in Benoît GARNOT (dir.), *Les victimes, les oubliées de l'histoire ?*, Rennes (PUR), 2000, p. 201-214 [\[en ligne\]](#).

9. En 1743, Rousseau est secrétaire de l'ambassade de France à Venise, où il demeure un an. Voir Philippe AUDEGEAN, Magda CAMPANINI, Barbara CARNEVALI, *Rousseau et l'Italie, Littérature, morale et politique*, Paris (éd. Herman), 2017.

10. Fanny COSANDEY, Robert DESCIMON, *L'absolutisme en France, histoire et historiographie*, Paris (Seuil), 2002. Voir le compte rendu de l'ouvrage par Katia BÉGUIN dans *Genèses*, 2005, n° 59, p.166-168 [\[en ligne\]](#). Plus récemment Joël CORNETTE a publié un recueil d'articles actualisés sous le titre *Le roi absolu, une obsession française, 1515-1715* (Tallandier, 2021).

jusqu'à repenser la notion d'État moderne¹¹. »

Les Lumières, objet historiographique également bien constitué¹², connaissent elles aussi une historiographie dynamique¹³. Les travaux des historiens ont notamment cherché à « pluraliser les Lumières » (Antoine Lilti). Dans cette perspective, on a pu chercher à caractériser des courants nationaux du mouvement des Lumières (en France, en Allemagne, en Espagne, en Écosse, etc.) : à cette aune, les Lumières italiennes se distinguent par leur caractère réformiste¹⁴. Longtemps assimilées à une hostilité aux religions révélées, les Lumières se révèlent également catholiques, protestantes ou juives ; définies par le culte de la raison et de la science, elles apparaissent aussi fondées sur le sentiment, ou recelant une dimension ésotérique et hermétique¹⁵. Le corpus des auteurs s'est également élargi, en intégrant notamment l'œuvre de femmes des Lumières : celle d'Anne Lefebvre Dacier, traductrice d'Homère en France, de Laura Bassi en Italie, première femme à occuper une chaire de physique, etc. Enfin, la recherche historique s'est interrogée sur l'influence politique des Lumières et leurs succès divers selon les dirigeants et les territoires. L'enjeu des circulations (des idées comme des humains), y compris à l'échelle mondiale, représente enfin un autre aspect d'une relecture historiographique des Lumières, attentive à les décentrer de la seule Europe.

Les travaux consacrés au XVIII^e siècle italien abordent le thème des réformes. La réflexion sur les moteurs, la géographie et le rythme des réformes commande la manière de penser le temps long de l'histoire italienne et son inscription dans l'espace européen. Au début du XX^e siècle, toute une tradition d'études relit les réformes dans la perspective du *Risorgimento*. L'absolutisme réformateur constituerait la voie italienne vers la modernité, alternative aux Lumières françaises, et un moment important de préparation à l'unité politique. Parmi les historiens qui se sont élevés contre cette interprétation téléologique et nationaliste, Franco Venturi reste une référence incontournable. Dans *Settecento riformatore* (1969-1990), il montre que s'est formé dans l'Italie du XVIII^e siècle un mouvement intellectuel en relation étroite avec le reste de l'Europe. La culture italienne des Lumières se caractériserait en outre par son *praticismo*, la dimension concrète et fonctionnelle de ses réflexions. Depuis les années 1960, cette œuvre magistrale, restée inachevée, a incité les historiens à enquêter sur le rôle des milieux intellectuels dans la circulation des idées et dans la pratique des réformes. À partir des années 1990, le renouveau de l'histoire politique et institutionnelle a conduit à replacer ces réformes dans des dynamiques de plus longue durée et à dénouer, au moins partiellement, le rapport entre Lumières et réformes comme clé d'interprétation dominante du second XVIII^e siècle.

11. Delphine CARRANGEOT, Emmanuelle CHAPRON, et Héliane CHAUVINEAU, *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris (Armand Colin), 2022, p.117.

12. De manière générale, on peut renvoyer à l'*Histoire et dictionnaire du temps des Lumières, 1715-1789*, dirigé par Jean de VIGUERIE, paru chez Robert Laffont en 1995. On peut rappeler quelques repères bibliographiques italiens et français : Luciano GUERCI, *L'Europa del Settecento, permanenze e mutamenti*, Turin (UTET Libreria), 1988 ; Michel VOVELLE (dir.), *L'Homme des Lumières*, Paris (Seuil), 1996 ; Vincenzo FERRONE, Daniel ROCHE (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris (Fayard), 1999 ; Joël CORNETTE, *Histoire de la France. Absolutisme et Lumières (1652-1783)*, Paris (Hachette), 2016.

13. Sans prétendre à un travail proprement historiographique sur les Lumières, l'ouvrage d'Antoine LILTI, *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris (Seuil/Gallimard), 2019, fournit des mises au point relativement récentes dont s'inspire le développement proposé ici. L'ouvrage cherche également à répondre aux courants critiques de la pensée critique qui, depuis les années 1970, ont dénoncé les compromissions des Lumières.

14. Antoine LILTI, *op. cit.*, p.19.

15. Sur la dimension religieuse, voir notamment en italien Mario ROSA, « Le contraddizioni della modernità. Apologetica cattolica e Lumi nel Settecento », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, n°44, 2008, p. 73-114. Sur les Lumières non rationnelles, voir par exemple Robert DARNTON, *La fin des Lumières. Le mesmérisme et la Révolution*, Paris (Perrin), 1984 (pour la traduction française).

Un texte d'historien contemporain français et un texte d'historien contemporain italien

Hervé DRÉVILLON, *Les rois absolus (1629-1715)* [collection Histoire de France sous la direction de Joël Cornette], Paris (Belin), 2014, p. 494-97.

« Roi ordinaire d'un règne extraordinaire, Louis XIV conservait une place tout à fait singulière dans l'historiographie républicaine. Les historiens qui s'attaquent à ce monument semblent éprouver le poids d'une autorité, qui est à la fois celle du roi et d'un siècle dont chacun se sent l'héritier. Michelet l'avait confessé : " Elle subsiste cette autorité, continuée dans l'éducation et la société par la grâce, par le caractère lumineux d'une littérature aimable et tout humaine. Tous commencent par elle. Beaucoup ne la dépassent pas. Que de temps j'y ai mis ! Les trente que je resserre ici m'ont, je crois, coûté trente années ".

Pierre Goubert a lui aussi éprouvé le fardeau d'un héritage dont notre époque revenue de tout peine à se représenter la pesanteur. En 1989, la réédition au format de poche de son *Louis XIV et vingt millions de Français* fut assortie d'un dossier de " Critiques et Commentaires " qui permet de mesurer l'intensité des passions suscitées par l'historiographie du grand roi. En 1966, dans une France gaullienne fascinée par la figure du " grand homme ", la tentative de mesurer la grandeur du roi à l'aune du sort de ses sujets apparut à certains comme un crime de lèse-majesté, nourri d'une inspiration misérabiliste sinon communiste. Pourtant Pierre Goubert ne fut pas le premier à déloger la statue de son piédestal. En leur temps, Michelet et Lavisce n'avaient pas ménagé leur critique. En réalité, la lecture du dossier critique proposé par l'éditeur de *Louis XIV et vingt millions de Français* révèle que le problème ne résidait pas dans le jugement porté sur Louis XIV mais sur la méthode. Goubert, en effet, n'avait aucun compte à régler avec le roi soleil, sinon son incapacité à l'adorer. Son but n'était pas de déplorer la misère du XVII^e siècle, mais de la mesurer. Cette seule exigence décentrait totalement la perspective : bon ou mauvais, grand ou petit, le roi n'était plus la mesure de l'histoire. Parfois assez proche du portrait tracé par Lavisce, Goubert s'en distinguait sur un point essentiel : Lavisce avait retrouvé le peuple et ses misères dans le rapport des intendants, l'économie dans les règlements et les privilèges, tandis que lui avait accédé à cette réalité par d'autres voies ; celles de l'histoire sociale, des courbes de prix, de la démographie et toutes ces sources exploitées dans sa thèse sur *Beauvais et le Beauvaisis*.

La parution du livre de Pierre Goubert ouvrit le temps de bilans contrastés. En 1986, François Bluche, animé d'un incontestable désir de réhabiliter Louis XIV, ne pouvait nier les misères et les rigueurs du siècle. Son portrait du roi soleil restaurait une image dont il ne niait ni les aspérités ni les rugosités. Tout était alors question de dosage entre les parts d'ombre et de lumière d'un souverain auquel François Bluche accordait, tout compte fait, le crédit de la grandeur. Il semble ainsi que la capacité à manier et à ordonner les contrastes soit devenue la marque des travaux les plus aboutis, quitte, selon les convictions de chacun, à faire pencher la balance du côté de l'apologie ou de la critique. Cette aptitude distingue le *Louis XIV* de Jean-Christian Petitfils (Perrin, 1995), comme *Le règne de Louis XIV* d'Olivier Chaline (Paris, Flammarion, 2005). S'il reste possible de défendre l'œuvre et — pourquoi pas — la personne du grand roi, il paraît aujourd'hui inconcevable d'évoquer un " siècle de Louis XIV ", formule trop approximative qui entretient une confusion entre le roi et son époque, à laquelle plus personne ne semble accorder de crédit depuis Voltaire. La place du roi dans l'histoire et dans l'histoire particulière de l'absolutisme fait désormais l'objet d'une réflexion spécifique qui interroge le rapport entre la personne, la fonction royale et la monarchie ».

Luciano GUERCI, *L'Europa del Settecento, permanenze e mutamenti*, Torino (UTET Università), 1988.

« I philosophes furono prodighi di elogi verso molti re, che essi, presentarono come monarchi giusti, generosi, solleciti del bene generale, impegnati ad abbattere pregiudizi e superstizioni, artefici di una città terrena più vivibile.

Per quel che riguarda i monarchi, questi ultimi si accorsero di quanto potesse giovare* alla loro fama e alla loro immagine pubblica l'appoggio dei più autorevoli esponenti della repubblica letteraria.

Se sarebbe eccessivo affermare che nulla debbono alle idee delle Lumières, non c'è dubbio che a metterle in moto e a spingerle innanzi furono fattori più terra terra. Non è un caso che l'attività riformatrice più intensa si sia dispiegata al termine di due lunghe guerre, quella di Successione austriaca e quella dei Sette Anni. Ai sovrani apparve evidente che bisognava intervenire al più presto per risanare le finanze, rianimare la vita politica, potenziare l'esercito, e che per raggiungere risultati concreti bisognava rinnovare e rendere più funzionante la macchina statale. Fu allora che ci si mise al lavoro. La cosa più urgente era riempire le casse dello Stato : di qui l'attacco ai privilegi della Chiesa, e il conflitto con essa. I re si appropriavano delle idee dei Lumi che tornavano loro comode e s'accordavano con i loro programmi. Non è detto però che i philosophes fossero sempre e comunque più progressisti dei sovrani. In realtà, ciò che rese difficile i rapporti tra gli uni e gli altri fu l'esistenza di due logiche differenti, ognuna con una sua specificità e una sua ragione d'essere. Da un lato, la logica di chi si proponeva di rafforzare lo stato, dall'altro quelli di chi s'appellava ai valori, ai principi.

Il caso della Lombardia mostra che, quando ebbero ad assumere responsabilità di governo, gli illuministi del "Caffè" si trovarono spesso spiazzati rispetto ai funzionari "puri" [...]. Furono proprio questi funzionari ad agire più efficacemente nel senso dell'ammodernamento e della razionalizzazione. »

*Giovare : bénéficier

Orientations pour la mise en œuvre du thème

Place du thème dans la scolarité Esabac des élèves

Différents éléments du thème sont étudiés au collège, en cycle 4, à cheval sur les classes de 5^e (Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles) et de 4^e (Le XVIII^e siècle. Expansions, Lumières et révolutions). En 5^e, le programme se concentre sur l'évolution de la figure royale en France : « Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François I^{er}, Henri IV, Louis XIV) ». En 4^e, le second axe du thème se focalise sur « L'Europe des Lumières : circulation des idées, despotisme éclairé et contestation de l'absolutisme ». En classe de seconde Esabac, il s'agit du thème 4 de l'année, le dernier étudié dans l'année. Il suit le thème 3 consacré à l'humanisme, à la Renaissance et aux réformes religieuses. Les places de la France et de l'Italie y ont donc été largement étudiées, essentiellement dans une perspective culturelle, artistique mais également géopolitique.

On peut consacrer entre 10 et 12 heures à l'étude de ce thème.

Comment mettre en œuvre le thème avec les élèves ?

L'ampleur du thème interdisant toute exhaustivité, trois démarches alternées mais qui s'avèrent complémentaires peuvent être conduites :

- une vision globale de la péninsule italienne pour en apprécier la diversité ;
- une approche monographique d'un territoire pour en approfondir la connaissance (par exemple la Toscane, Naples) ;
- une approche comparée qui met en évidence, au-delà des singularités, les échanges entre les espaces français et italien.

Étant donné la complexité de l'étude, on peut d'abord privilégier une approche cartographique¹⁶, aux échelles européenne et italienne :

- l'Europe et l'Italie en 1600 ;
- l'Europe après les traités de Westphalie (1648), d'Utrecht (1713) ;
- l'Italie en 1700.

16. De nombreuses écoles et enseignants italiens proposent de tels documents (par exemple D. Mainardi propose des [études](#) sur l'Italie au début du XVIII^e siècle). On privilégiera les sources des dictionnaires et éditions Zanichelli, qui proposent des cartes de l'Europe et de l'Italie, des lexiques, des synthèses historiques et des exercices sur chaque période historique. Il existe aussi des atlas historiques scolaires : voir *Atlante storico dell'Italia*, Firenze (Giunti Scuola), 2018.

L'Europe au XVIII^e siècle

Source : [L'Europa nell' 700, modulo 1](#), Laterza.

On peut ensuite travailler sur des œuvres d'art qui illustrent la notion de monarchie absolue (portraits de Louis XIV par Hyacinthe Rigaud ; représentations de la famille royale et de la cour dans les allégories mythologiques de Jean Nocret). La personne du roi est l'incarnation de l'absolutisme, tout comme la cour de Versailles. C'est l'occasion de discuter du décalage entre discours absolutiste et réalités de l'administration du royaume. Mais il faut faire comprendre aux élèves que l'absolutisme est également incarné dans un territoire, une administration, une religion. Dans le cas des territoires italiens, il existe un certain nombre de portraits, dont celui du doge Anton Giulio Brignole Sale par Van Dyck (1626), ou les tableaux de Pietro Longhi sur l'aristocratie vénitienne pour le XVIII^e siècle (voir ci-dessous).

Représentations du pouvoir dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles



Anthony Van Dyck, portrait d'Anton Giulio Brignole Sale, huile sur toile (286 x 151 cm), 1626. Gênes, Musei di Strada nuova.

Fils de doge génois, homme de lettres, sénateur de la République de Gênes (1640).

Source : [Wikimedia Commons](#)



Pompeo Batoni, « portrait de l'empereur Joseph II et de son frère », huile sur toile (173 x 122 cm), 1769. Vienne, Kunsthistorisches Museum.

Pompeo Batoni (1708-1797) – peintre italien né à Lucca, mort à Rome. Précurseur du néo-classicisme, il est très prisé des voyageurs britanniques effectuant leur « Grand Tour » d'Italie, mais est aussi célèbre pour ses portraits. En 1769, Batoni réalise le portrait de deux frères, Joseph II, empereur d'Autriche et Léopold I^{er}, grand-duc de Toscane. Léopold entreprend de nombreuses réformes en Toscane, inspirées des Lumières (le premier tome de *L'Esprit des lois* de Montesquieu apparaît en bas à droite).

Source : [Wikimedia Commons](#)

On pourra enfin étudier les limites, les tensions, mais aussi les grands changements scientifiques et philosophiques. Dans les manuels scolaires français et italiens, l'étude des Lumières et des sciences est bien présente. On pourra ici proposer aux élèves de faire des recherches sur Galilée, Beccaria et Voltaire. La première traduction en français du traité de Beccaria est disponible en ligne : on peut notamment s'appuyer sur l'édition bilingue des *Delitti e degli pene* proposée par Philippe Audegean et Gianni Francioni, qui comporte également des articles sur la réception de Beccaria en Europe et notamment en France¹⁷.

17. Cesare BECCARIA, *Des délits et des peines*, édité par Philippe Audegean et Gianni Francioni, Paris (ENS Éditions), 2009 [\[en ligne\]](#). Voir également Christophe CAVE, « Voltaire lecteur de Beccaria », in Philippe Audegean et al. (éd.), *Le bonheur du plus grand nombre. Beccaria et les Lumières*, Paris (ENS Éditions), 2017 [\[en ligne\]](#). Le site Gallica propose également un [article de blog](#) sur la traduction en français et une [édition de 1822](#), qui comporte également les commentaires de Voltaire.



Allégorie de la justice imaginée par Beccaria et gravée par Giovanni Lapi pour orner le frontispice de la « troisième » édition des *Delitti e delle pene* (1765).

Source : Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, édité par Philippe Audegean et Gianni Francioni, Paris (ENS Éditions), 2009 [\[en ligne\]](#).

Ensuite, on s'attardera sur les tensions et limites avec l'analyse des sociétés d'ordres dans les royaumes de France et de Naples, en étudiant également les différentes révoltes et leurs conséquences. Enfin, il est possible d'évoquer des idées philosophiques et des avancées sociétales, en se focalisant sur l'étude de trois territoires italiens (Lombardie, Toscane, Naples).

Un travail interdisciplinaire avec les enseignements de lettres et d'histoire des arts peut porter sur des parcours croisés France-Italie : c'est possible aussi bien dans le domaine des beaux-arts, avec le parcours de Nicolas Poussin ou la fondation de l'Académie de France à Rome (1666), mais également dans le domaine de la musique (par exemple la carrière de Lully), du théâtre (la figure de Goldoni pour sa carrière franco-italienne mais aussi pour ses liens avec l'*Illuminismo*) ou de la littérature (Métastase apprécié de Rousseau).

Les pièges à éviter

- Opposer trop schématiquement le morcellement politique de la péninsule italienne et la construction d'un État centralisé en France.
- Considérer les XVII^e et XVIII^e siècles italiens comme un pré *Risorgimento*. De fait, il faut étudier ces deux siècles pour ce qu'ils sont et pas comme une introduction au *Risorgimento*¹⁸.

Références bibliographiques et sitographiques

Ouvrages scientifiques sur l'Italie

- Catherine BRICE, *Histoire de l'Italie*, Paris (Perrin), 2019 (surtout les chap. 6 et 7 qui concernent les XVII^e et XVIII^e siècles).
- Delphine CARRANGEOT, Emmanuelle CHAPRON, Hélène CHAUVINEAU, *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris (A. Colin), 2022.
- Pierre MILZA, *Histoire de l'Italie des origines à nos jours*, Paris (Pluriel), 2013.
- Giuliano PROCACCI, *Storia degli Italiani, volume secondo*, Rome (Laterza), 1998 (p. 253-303, concernant les Lumières et les réformes en Italie).
- Sur la France et l'Italie, un ouvrage de synthèse :
- Gilles BERTRAND, Jean-Yves FRETIGNE, Alessandro GIACONE, *La France et l'Italie, histoire de deux nations sœurs, de 1660 à nos jours*, Paris (Armand Colin), 2016. Le premier chapitre, qui concerne la période 1660-1789, évoque surtout les échanges économiques, les émulations scientifiques entre les deux pays (p.11-26, « Le legs politique de l'Ancien Régime »).

18. Marcello VERGA, « Le XVIII^e siècle en Italie : le Settecento réformateur ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 45, 1998, p. 89-116.

Sitographie

Hub scuola propose des vidéos d'une durée de 2 à 4 minutes, facilement exploitables en classe :

- [Il Settecento](#) (pour travailler sur l'absolutisme et l'Italie)
- [Il Settecento e l'assolutismo](#) (approche générale pour l'Europe)
- [Il Settecento e le rivoluzioni](#) (permet de faire le lien avec les révolutions du XVIII^e siècle).

Pour présenter des aspects plus généraux du Seicento et du Settecento, ne pas oublier la série « *Bignomi* » de la Rai, avec :

- [Giuseppe Parini \(1729-99\) et les Lumières](#)

Annexe : lexique proposé

Absolutisme – La monarchie absolue est un régime dans lequel le roi entend gouverner sans limites, avoir tous les droits sur ses sujets, où sa volonté fait office de loi et où il impose plus ou moins complètement à ses sujets l'exclusivité du pouvoir politique. Dans les faits, le pouvoir monarchique qui se veut absolu connaît des limites juridiques (lois fondamentales) et fait face à des contre-pouvoirs, institutionnels (les parlements) ou sociaux (les grands).

Académie Arcadie – Rome, 1690. L'Arcadie est une région du Péloponnèse (Grèce). En référence à la mythologie antique grecque, cette académie regroupe des hommes et des femmes inscrits sous un pseudonyme pastoral. Tous devaient imiter dans leurs mœurs et leurs œuvres littéraires la vie simple des anciens habitants de l'Arcadie.

Baroque – Le mot « baroque », d'origine portugaise, signifie « perle de forme irrégulière et désigne le mouvement qui se développe au XVII^e siècle en Italie, puis dans de nombreux pays européens. Parlant plus aux sentiments qu'à la raison, il privilégie l'exubérance des formes, la représentation du mouvement et les effets de surprise. Il fait appel à tous les arts dans leur ensemble. Parmi les artistes italiens, on peut mentionner Le Bernin et Borromini ; en France, Nicolas Poussin et Simon Vouet.

Contre-Réforme – ou Réforme catholique, mouvement entrepris par le concile de Trente (1545-1563). Les ordres religieux, comme les Jésuites, propagent la Contre-réforme en Europe et veulent empêcher la propagation du protestantisme.

Maniérisme – Mouvement artistique des XVI-XVII^e siècles. De l'italien manierismo, bella maniera. Une nouvelle façon de représenter le canon hérité de l'Antiquité. Parmi les célèbres artistes, il faut citer Arcimboldo, Le Primatice (École de Fontainebleau).

Physiocratie – Du grec *phusis* (la nature) et *kratos* (le pouvoir). Au milieu du XVIII^e siècle, le courant physiocratique réunit des philosophes et économistes adeptes de l'agronomie, science des pratiques agricoles, à l'époque considérées comme les seules productrices de richesses. Physiocrate célèbre : François Quesnay (France).

Société d'ordres – Sous l'Ancien Régime, la société est organisée en trois ordres, qui sont des groupes sociaux caractérisés par leurs fonctions et/ou privilèges : le clergé, la noblesse et le reste de la population (tiers-état). Par clergé, il faut entendre l'ensemble des personnes responsables du fonctionnement d'une religion : 0,5 % des sujets du roi en France. La noblesse est le deuxième ordre, il rassemble des personnes portant un titre, jouissant de privilèges et exemptés de taxes (noblesse de robe, noblesse d'épée). Ils représentent 1,5 % des sujets. Tout le reste de la population est le tiers-état. Si les deux premiers ordres sont marqués par des inégalités internes, le tiers-état est encore plus hétérogène, puisqu'il englobe les riches bourgeois (banquiers, commerçants), les laboureurs aisés et les vagabonds. En Italie, il est question de « *società per ceti* ».

Sources : BnF, Dictionnaire de l'Académie française, Beaux-Arts Magazine, [histoiredesarts.culture.gouv.fr](#)